

SECTION 1: Identification**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélanges
Nom du produit : 0.1N Iodine
Code du produit : 20222

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Réactif dans le kit de test

1.3. Fournisseur

Dober Chemical Corp.
11230 Katherine's Crossing
60517 Woodridge, IL - US
T 630-410-7300 - F 630-410-7444
regulatory@dober.com - www.dober.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-255-3924 / 1-813-248-0585
ChemTel

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS-CA)**

STOT RE 1 H372
Aquatic Acute 3 H402

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence**Étiquetage GHS-CA**

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS08

Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H402 - Nocif pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

5 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)
5 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)
5 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients**3.1. Substances**

Non applicable

3.2. Mélanges

0.1N Iodine

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| Nom | Nom chimique / Synonymes | Identificateur de produit | % | Classification (GHS-CA) |
|-------------------|--------------------------|---------------------------|-------|--|
| Iode de potassium | | (n° CAS) 7681-11-0 | 1 - 5 | Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 |
| Iode | | (n° CAS) 7553-56-2 | 1 - 5 | Acute Tox. 4 (Voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:poussières,brouillard), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 |

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. . Mousse. Gaz carbonique.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

0.1N Iodine

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Utiliser un appareil de protection respiratoire à filtre à particules conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le démontre nécessaire. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurité du respirateur sélectionné.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Aucune donnée disponible |
| Couleur | : Incolore |
| Odeur | : Inodore |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Non applicable |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable |
| Pression de la vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 1,034 g/ml |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité | : Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| Stabilité chimique | : Stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). |
| Matières incompatibles | : Aucun connu. |

0.1N Iodine

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

| | |
|----------------------------------|---|
| Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA) | 5 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 5 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 5 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist)) |
|----------------------------------|---|

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé.
Respiratory or skin sensitization : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

GWPmix comment : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / le récipient conformément aux instructions de tri des collecteurs agréés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non réglementé

0.1N Iodine

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

IATA

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Non réglementé

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

0.1N Iodine

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada : Toutes les substances contenues dans ce produit sont répertoriées dans la Liste canadienne des substances domestiques (DSL) ou ne doivent pas être listées.

15.2. Réglementations internationales

Iode de potassium (7681-11-0)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory

Iode (7553-56-2)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory

SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 02/26/2018
Date de révision : 02/26/2018

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

| | |
|---|---|
| Acute Tox. 4 (Inhalation:poussières,brouillard) | Toxicité aiguë (inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Voie cutanée) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 |
| Aquatic Acute 3 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3 |
| Eye Irrit. 2A | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| STOT RE 1 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H312 | Nocif par contact cutané |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H332 | Nocif par inhalation |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| H402 | Nocif pour les organismes aquatiques |

Abréviations et acronymes:

| | |
|------|---|
| ATE | Estimation de la toxicité aiguë |
| BCF | Facteur de bioconcentration |
| EC50 | Concentration médiane effective |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| LC50 | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) |
| LD50 | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) |

SDS Canada Dober

To the best of our knowledge, the information contained herein is accurate. However, neither the above-named supplier, nor any of its subsidiaries, assumes any liability whatsoever for the accuracy or completeness of the information contained herein. Final determination of suitability of any material is the sole responsibility of the user. All materials may present unknown hazards and should be used with caution. Although certain hazards are described herein, we cannot guarantee that these are the only hazards that exist.